

Dans son Mouez Plougerne spécial finances 2011 le maire s'attribue des félicitations à chaque page!

Mais c'est un carton rouge que lui décerne le Trésorier de Lannilis après avoir analysé les comptes de l'année 2009 !

Son jugement est en effet sans appel : «Un recours encore important à l'emprunt, pour financer d'importants projets d'investissements, pourrait générer de graves difficultés financières sur le long terme».

Ce qui est grave, c'est que dès 2010, André LESVEN a eu à nouveau «un recours encore important à l'emprunt...» : 2 500 000 € supplémentaires, dont il n'a d'ailleurs pas précisé l'utilisation...

Nous vous laissons imaginer ce qu'écrirait le Trésorier aujourd'hui ...

... et ce qu'il écrira lorsque les emprunts pour la salle culturelle et l'espace sportif auront été contractés !

EQUIPEMENTS EXISTANTS

André LESVEN évoque le remplacement de la salle Jean Tanguy en 2018... Pourquoi 2018 ? Il a dû lire cette date dans le marc de son café matinal. En tous cas, jusqu'en 2018 les handballeurs devront apprendre à jouer au waterpolo, car la toiture fuit comme un panier... percé (voir Le Télégramme du 16 juin 2011 sur notre site).

Mais, soyons sérieux. Il y a des équipements existants de qualité dans notre commune et le simple **bon sens aurait voulu, qu'avant de se lancer dans des promesses de projets somptuaires, soient établis :**

- un état des lieux de ces équipements existants,
- un état des besoins,
- une évaluation de leurs coûts tant en construction neuve qu'en réhabilitation,
- un calendrier d'exécution des travaux, compatible avec les ressources financières de notre commune.

Il aurait alors été constaté, par exemple :

- que la commune disposait d'une salle multi-sports, mais qu'elle était dédiée au rink-hockey.
- qu'il était plus utile d'aménager une seconde salle pour les sports collectifs - handball, basket, volley-ball - que de construire une salle de spectacle de 905 places !

Quelles sont les conséquences de cette inconséquence ?

- la maison communale tombe en ruines et a dû être partiellement fermée par la Commission de Sécurité,
- par temps de pluie, la salle Jean Tanguy est transformée en pataugeoire,
- il n'y aura pas de salle pour les sports collectifs,
- 300 000 € par an sont consacrés à l'entretien de nos routes alors que selon l'adjoint aux travaux, ce sont 800 000€ qui seraient nécessaires pour les maintenir en état.
- les deux tiers de la mairie, dont la salle du conseil et le bureau du maire, sont inaccessibles aux personnes à mobilité réduite,
- la commune ne peut se payer un élargissement du trottoir à Kervenny, les panneaux des nouveaux noms de rues décidés il y a plus de six mois ne sont toujours pas posés...

SALLE CULTURELLE

1. Dans le Télégramme du 16 juin 2010 le maire avait proclamé qu'il ne resterait que 100 000 € à la charge de la commune... il avait dû oublier une retenue, car dans son spécial finances 2011 il écrit que ce sera 1 510 000 € !

Nous espérons que c'est son dernier mot !

Car ce n'est pas sa première bourde ! Souvenez vous : deux millions d'euros de dette s'étaient évaporés de ses comptes entre 2007 et 2008, et il n'a jamais été capable de fournir la moindre explication !

2. Il affirme ensuite, avec un aplomb déconcertant, que la salle que nous proposons coûterait «au moins 2 millions d'euros» dont 1 340 000 € à la charge de la commune.

Ces chiffres farfelus sortent tout droit de son imagination ! Le montant de notre projet, dont le détail est sur notre site, est de **1 886 000 € dont 600 000 € à la charge de la commune.**

3. **S'il était gestionnaire**, le maire aurait établi un budget prévisionnel de fonctionnement de la salle, avec le détail des dépenses et le détail des recettes,

s'il était démocrate, il l'aurait soumis, avant toute décision, à son conseil municipal pour qu'il soit débattu en séance !

Il ne l'a pas fait...

4. Une salle de spectacle est une entreprise. Pour la faire fonctionner **il faudra mettre en place une équipe de professionnels compétents** : directeur, régisseur ...

Sinon elle ne sera qu'une salle des associations «bis»... **qui aura coûté plus de 5 millions d'euros aux contribuables !**

Mais ce choix a un prix : le budget prévisionnel détaillé que vous trouverez sur notre site montre qu'il restera chaque année 150 000 € à la charge de la commune.

A ce chiffre s'ajoutera le remboursement de l'emprunt et des intérêts : **plus de 100 000 € par an pendant 25 ans !**

5. De l'avis même de plusieurs conseillers de la majorité cette salle est surdimensionnée... ce que le maire tente de justifier en écrivant «c'est un choix de la majorité actuelle de **profiter des dernières subventions que peuvent encore fournir l'Etat, la région et le département...**».

Il construit donc une salle qu'il sait trop grande pour «profiter» de subventions... puis est contraint d'endetter lourdement la commune pour financer son projet !

6. Et pour couronner le tout...

La conception minimaliste de l'installation électrique du projet est incompatible avec des spectacles dignes d'une salle de cette importance : **le chauffage, l'éclairage et le matériel scénique ne pourront pas fonctionner en même temps !**

Plus grave, en supposant que la salle ait été préalablement chauffée et que le chauffage soit coupé pendant le spectacle, l'installation risque encore d'être insuffisante pour faire fonctionner l'éclairage et les équipements scéniques : **le disjoncteur général «sautera» et la salle sera dans le noir !**

L'architecte a proposé qu'un complément d'énergie soit fourni par un groupe électrogène, loué et installé pour chaque spectacle important, ainsi que par un câble branché sur une prise extérieure de la médiathèque !...

... et les membres de la commission d'appel d'offres appartenant à la majorité, dont le maire, ont accepté et voté cette solution de raccroc !

CAPACITE DE DESENETTEMENT (appelée aussi ratio de Klopfer)

C'est le nombre d'années que mettrait la commune pour se désendetter si elle consacrait toute sa capacité d'autofinancement pour rembourser sa dette.

Dans son Spécial finances d'avril 2009, le maire avait affirmé «Tous les experts des finances locales estiment qu'une commune pouvant se désendetter en moins de 8 années bénéficie d'une situation financière saine.»

En 2010, ce nombre d'années est supérieur à 10. Dans spécial finances 2011 il modifie donc son discours et écrit «il faut rester en dessous de 15 années...»

Il place la limite là où ça l'arrange !

Nous lui rappelons donc la doctrine des «experts des finances locales», à savoir les services du Trésor public:

- inférieur à 8 : situation saine
- entre 8 et 10 : endettement fort

- entre 10 et 15 : endettement très fort

- supérieur à 15 : surendettement

LES IMPÔTS

Le spécial finances du maire montre un très beau tableau qui vous dit tout sur les taux d'imposition de nos voisins...mais nous rappelons qu'il ne dit pas l'essentiel : à Plouguerneau, en 10 ans, le montant de la part de la taxe d'habitation perçu par la commune a augmenté de 21%⁽¹⁾.

(1) Pour un local d'habitation dont la valeur locative est égale à 3740 € en 2010.

LE MAIRE EXAUCÉ NOS SOUHAITS

1. Prix de l'eau.

L'arrêté du 6 août 2007 stipule qu'à compter du 1^{er} janvier 2010, pour une consommation théorique de 120 m³, l'abonnement ne devra pas dépasser **30%** du total «abonnement + consommation».

Un délai de deux ans a été accordé aux communes pour se mettre en conformité avec la loi.

En 2008 le prix de l'abonnement était de 66,90 €, ce qui représentait 34,68 % de la facture. André LESVEN avait dit, début 2009, que pour respecter la loi il serait contraint d'augmenter le prix du m³ d'eau.

Dans notre BOOM ! n°1, nous nous étions élevés contre cette méthode en proposant une autre solution qui était de baisser le prix de l'abonnement.

Nous constatons avec satisfaction qu'il a suivi notre avis puisqu'il s'engage dans son spécial finances à ramener le prix de l'abonnement de 66,90 € à 60 €.

2. Enfin des vestiaires pour les rugbymen !

Conformément à une proposition que nous avons formulée en octobre 2009 dans notre BOOM ! n° 3, des vestiaires ont enfin été installés sur le terrain de rugby du Grouanec.

3. Analyses financières.

Nous les avons demandées, il les a publiées !

Bien sûr il avait d'abord refusé, et nous avons dû saisir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs pour les obtenir.

Mais que cela a dû être dur pour lui de porter à la connaissance des Plouguerneens la conclusion du Trésorier de Lannilis qui officialise sa mauvaise gestion !

Rappelons que ces analyses sont établies par des experts en finances publiques et qu'elles sont publiées tous les trois ans.

La prochaine édition aura donc lieu fin 2013 et concernera les comptes des années 2010, 2011 et 2012.

Nous osons espérer qu'il la communiquera spontanément à son conseil municipal.

LU DANS LA PRESSE COMMUNALE

- Mouez Plougerne trimestriel n°37 du 27 juin 2011 page 3, édito du maire : «Les eaux de baignade sont de bonne qualité...».

- B.I.M. du 26 juin 2011, infos mairie, bas de page : «Il est interdit de se baigner sur les plages de Kervenny et Bassinic...»

Les adeptes de la baignade, visiteurs ou Plouguerneens, qui ne lisent pas le BIM ou ne vont pas consulter quotidiennement les affichages en mairie, ont pataugé dans de l'eau sale sans le savoir : **aucun avis n'était affiché sur les plages concernées !**

Mais depuis, la situation s'est encore détériorée et le maire a dû **interdire l'accès à certaines plages** : Bassinig à partir du 11 août, le Zorn à compter du 16 août !

Il est maintenant de son devoir d'informer le conseil municipal des dispositions qu'il compte prendre pour rendre «baignables» toutes les plages de notre commune.

LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE KERLÉO FAIT ENCORE PARLER DE LUI !

Souvenez vous ! Le 30 janvier 2002, la commission des travaux, présidée par le maire, se prononce à l'unanimité pour la construction d'un nouveau Centre technique municipal dans la zone artisanale du Hellez.

Mais le 28 mai 2003, André LESVEN passe outre ce choix et fait voter par sa majorité l'installation du nouveau centre dans un vieux hangar couvert de plaques en amiante-ciment, situé dans la zone pavillonnaire de Kerléo, acheté par la commune à M. Le Bris !

En novembre 2006, deux poteaux du hangar s'affaissent et des travaux de confortement des fondations, bien entendu non prévus initialement, doivent être exécutés.

Quelques mois plus tard des fuites importantes apparaissent en toiture et les locaux construits à l'intérieur sont arrosés ! De nouvelles dépenses, elles non plus non prévues, doivent être engagées.

Le 2 mai 2009 les ouvriers municipaux prennent enfin possession des nouveaux locaux. : nous pensions que cette affaire, déjà peu brillante, était close...

... c'était avant que l'on ne découvre d'énormes erreurs :

- le confortement des fondations a été fait en remblayant un terrain qui n'appartient pas à la commune !

- les eaux pluviales s'évacuent sur un terrain qui, lui non plus, n'appartient pas à la commune !

- le portail d'accès au centre technique est placé de telle manière qu'il interdit l'accès aux parcelles visées ci-dessus, qui deviennent enclavées !

La réaction du propriétaire spolié a été de proposer à la commune de lui vendre ses deux parcelles, dont la surface totale est de **8870 m², au prix non négociable de 10 000 € plus 10 000 € de dommages et intérêts !**

En cas de refus, la proposition était assortie d'une menace d'assignation devant le Tribunal Administratif.

Le maire a cédé. La commune achètera donc ces deux terrains au prix de 20 000 € alors que la plus grande parcelle, dont la surface est de 7491 m², a été estimée par l'administration des Domaines à 1 723 €... !

En exposant cette affaire au conseil municipal, le maire était très, très gêné. Pour essayer de sauver la face et tenter de justifier son achat forcé, il a même suggéré que l'on pourrait y installer un parcours de santé !

Au milieu des vrombissements des camions du Centre technique municipal et dans le bon air de leurs gaz d'échappement : ça c'est une bonne idée !